Commune de ROQUEFIXADE

République Française
Département de l'Ariège
COMMUNE DE ROQUEFIXADE

Nombre de membres en exercice: 11	**Séance du 01 octobre 2016** L'an deux mille seize et le premier octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 01 octobre 2016, s'est réunie sous la présidence de
Présents : 11	**Sont présents:** Charles CASTILLO, Michel SABATIER, Dominique DUMONS, Jacques RIVIÈRE, Chantal FABRE, Éveline AUTHIÉ, Cédric CLOTTES,
Votants: 11	Amandine RAUZY, Jean-Claude ALLABERT, Jean-Barthélémy MARIS, Fabrice AUTHIÉ **Représentés:** **Excusés:** **Absents:** **Secrétaire de séance:** Michel SABATIER

Compte-rendu de la séance du 2 juillet: Monsieur le Maire demande à ce que les conseillers présents à cette séance signent le compte-rendu.

Délibération: DE_2016_019

Objet: Vote de crédits supplémentaires - Roquefixade

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles :
- 21318 SAS Éclairage Église ont été prévus HT, il convient donc de rajouter le montant de la TVA
- 202 Frais de réalisation documents AVAP : une partie des frais a été oublié lors de l'élaboration du budget, il convient donc de réajuster

Le Maire propose de voter les crédits supplémentaires et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		**DÉPENSES**	**RECETTES**
	TOTAL :	**0.00**	**0.00**
INVESTISSEMENT :		**DÉPENSES**	**RECETTES**
020	Dépenses imprévues	-6160.00	
21318 - 0052015	Autres bâtiments publics	4500.00	
202 - 0032014	Frais réalisat° documents urbanisme	1660.00	
	TOTAL :	**0.00**	**0.00**
	TOTAL :	**0.00**	**0.00**

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par la baisse des dépenses indiquées ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 11 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 1(Dominique) Refus : 0

01/10/2016

Réduction facture éclairage public :

Suite à la demande de Mr le Maire l'ALEDA a fait un diagnostic de l'éclairage public de la commune.

En pages 28, 29, 30 du rapport se trouvent les propositions de travaux pour baisser la facture. Mr le Maire évoque les deux solutions proposées : 7000€ de travaux, pour 1000€ d'économie par an. Ou : 10000€ de travaux pour 1100€ d'économie/an. La proposition n°1 est la plus intéressante car le retour sur investissement est le plus rapide. Il précise qu'avec l'aide du département le coût pour la commune est divisé par 2 et les travaux amortis en 4 ans.

Evelyne FATIER demande des précisions sur les solutions envisagées. Chantal FABRE s'inquiète du fait que sur le rapport 3 points lumineux sont comptabilisés à Serrelongue alors qu'il n'y en a qu'un. . Dans le rapport, le coffret appelé Serrelongue commande à la fois Serrelongue, Le Cazalis et Landès, ce qui explique les 3 points lumineux. La discussion se recentre sur la proposition qui consiste à mettre un réducteur dans le coffret de commande du village. Ce réducteur permet une diminution de 30% de la consommation électrique sans diminuer l'éclairage visuellement. La baisse d'intensité peut être modulée sur les plages horaires : sur 6 heures de fonctionnement, 40% de réduction. Suite à une remarque de J B MARIS, Mr le Maire précise qu'il n'y a pas de LED dans les propositions de l'ALEDA car cela entrainerai un changement des luminaires et de la commande, ce qui serai pour l'instant une solution trop couteuse. Mr le Maire énonce toutes les préconisations figurant sur le rapport. Jacques RIVIÈRE demande si on peut mixer plusieurs solutions.

Le Maire précise que la proposition 1 est à son avis suffisante. En effet elle mélange 2 sources d'économie: le réducteur pour le village et une horloge astronomique qui permet de régler le moment de l'allumage et de l'extinction des luminaires. J B MARIS revient sur le chiffre de 3800€ de dépenses d'électricité par an, il propose une coupure de l'éclairage entre 2h et 5h du matin. Sans utiliser le réducteur, il y aurait un gain réel de 30% en coupant l'éclairage pendant 3h. D. DUMONS précise qu'il n'a pas confiance dans le système du réducteur, la coupure de l'éclairage est plus fiable pour la réalisation d'économie. Mr le Maire précise que lors des discussions en amont avec l'ALEDA il n'a pas souhaité que des coupures d'éclairage soient envisagées dans les propositions. En effet le noir complet est particulièrement anxiogène et propice à attirer les petits délinquants. Il rappelle que Lavelanet et Laroque se sont dotées de caméra de vidéo protection, ce qui au dire de la gendarmerie a pour effet de repousser la délinquance en périphérie de ces villes. J.C.ALLABERT et Michel SABATIER ne sont pas pour la coupure totale.

Pour conclure le sujet, M le Maire présentera au conseil pour validation la proposition 1 chiffrée.

Il précise qu'il va poser toutes les questions soulevées lors du débat à l'ALEDA et notamment celles au niveau du réducteur (est-ce garanti ?) et au niveau de la baisse d'intensité. Il précise que les solutions proposées dans le rapport sont les plus économiquement rentables.

01/10/2016

 Participation de la mairie aux frais périscolaires.

Mr le Maire rappelle au conseil la délibération prise antérieurement sur la prise en charge du différentiel cantine et ALAE. Il évoque les enfants scolarisés et le coût de prise en charge maximum du différentiel si elle est votée. Amandine RAUZY prend la parole et indique quelles sont les différences entre les écoles de St Paul et le RPI Villeneuve d'Olmes/Montferrier.

Mr le Maire fait part des 2 autres demandes formulées par des parents d'enfants scolarisés au niveau de la carte scolaire et de la prise en charge du différentiel du coût du centre de loisirs.

Délibération: DE_2016_020
Objet: Participation aux frais de cantine et de CLAE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les frais de cantine et de CLAE et ALAE qui sont demandés aux enfants de Roquefixade scolarisés dans les communes de Montferrier, Villeneuve et St Paul de Jarrat. Un surplus est demandé aux familles qui ne sont pas résidentes dans les communes.

Pour l'année scolaire 2016/2017, 7 enfants de la commune sont scolarisés dans ces écoles.
Le surplus annuel qui leur est demandé s'ils prennent tous les repas et restent au CLAE et a l'ALAE serait de :

Enfants scolarisé		**Scolarisation**			
Nom	**Prénom**	**Commune**	**Établissement**	**Classe**	**Cantine/CLAE**
Allabert	Simon	Villeneuve d'Olmes	Communal	Maternelle	72,00 €
Tifaine	Arabeyre	Villeneuve d'Olmes	Communal	Maternelle	72,00 €
Loïza	Chabral-Binot	Villeneuve d'Olmes	Communal	Maternelle	72,00 €
Léa	Bossuet	Villeneuve d'Olmes	Communal	Maternelle	72,00 €
E'Ouan	Chabral-Binot	Montferrier			72,00 €
Gabriel	Boudier	St. Paul de Jarrat	Communal	Primaire	172,80 €
Joseph	Boudier	St. Paul de Jarrat	Communal	Primaire	172,80 €
				TOTAL	**705,60 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour prendre en charge le surplus demandé aux familles, pour la cantine et le CLAE / ALAE.
Charge M le Maire de communiquer cette décision aux maires des communes concernées
Autorise M le Maire à affecter et utiliser les fonds nécessaire pour faire face à cette dépense
Mandate M le Maire pour signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 11
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 1 (Amandine)
Refus : 0

- *Carte de transport scolaire* :

– Amandine RAUZY précise que la carte de bus des enfants du RPI VILLENEUVE (pour les différents trajets entre les écoles du RPI) était financée au départ par les communes pour promouvoir le RPI. Depuis ces communes on fait part aux parents des modifications concernant la prise en charge de la carte scolaire. Montferrier a décidé qu'elle ne participait plus à ce coût laissant cette charge aux parents. La commune de Villeneuve quant à elle prend ce coût en charge mais uniquement pour les enfants de Villeneuve. Cette carte revient à 72€ à l'année (c'est la navette entre Villeneuve et Montferrier). C'est la demande de Sophie BINOT : elle demande si une prise en charge par la commune de ce coût est possible ? D. DUMONS propose une prise en charge moitié. Mr le Maire rappelle que tout ce qui touche à l'école primaire incombe à la commune. Le CM est libre de décider.

Délibération: DE_2016_021
Objet: Prise en charge de la carte transport scolaire 2016/2017

Mr le Maire présente au conseil la demande des parents de prendre en charge la carte de transport scolaire entre Villeneuve d'Olmes et Montferier. En effet à partir de cette année la prise en charge par les communes du transport est laissée à la décision des commune d'origine des enfants scolarisés dans le RPI Villeneuves d'Olmes / Montferier.

La carte de transport scolaire s'élève à 72€ / enfant et par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:
ACCEPTE la prise en charge à hauteur de 50% de la carte scolaire transport du RPI Villeneuve d'Olmes /Montferier.

CHARGE M le Maire de communiquer cette décision aux maires des communes concernées, ainsi que de contacter le service transport du département pour application.

AUTORISE M le Maire à affecter et utiliser les fonds nécessaire pour faire face à cette dépense

MANDATE M le Maire pour signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 11
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 1(Amandine)
Refus : 0

– *Différentiel du coût des centres de loisirs* : Amandine RAUZY précise les différences entre l'ALAE (temps extrascolaire) et les centres de loisirs (pendant les vacances). Comme il ne s'agit pas proprement dit du fonctionnement lié à la scolarisation, cela n'incombant pas à la commune : **pas de prise en charge décidé par le Conseil Municipal.**

Aménagement des rues et lieux publics du village

– Le Maire souhaite qu'une réflexion globale soit menée sur ce sujet. Il évoque l'aménagement possible de la carrière, aménagement des lieux de dépôt des poubelles, places de parking (problème du stationnement sur la commune), revêtement des rues. Le Maire souhaiterait qu'un dossier soit monté dans lequel tous les aménagements seraient pensés et chiffrés. Le Maire demande l'avis aux conseillers et fait un tour de table. D. DUMONS amène le sujet sur le Syndicat de voirie et son devenir. Le Maire confirme sa dissolution au 31.12 et évoque les nouvelles possibilités au niveau des travaux de voirie avec les conventions sous mandat avec la CCPO, il précise également que nous aurons toujours des subventions pour les travaux de voirie. Evelyne FATIER demande où en est l'assainissement collectif avec le SMDEA, en prévision d'éventuels travaux de voirie (chaussée potentiellement défoncée avec travaux d'assainissement qui interviendraient ultérieurement). M le Maire précise qu'aucune date n'est avancée par le SMDEA et qu'il ne voit pas arriver l'assainissement avant une vingtaine d'années. J.B. MARIS estime que le périmètre limité au centre du village, dans l'offre S'PACE est trop restreint, et doit inclure la départementale de panneau à panneau d'entrée de Roquefixade. Le Maire précise que les propositions du cabinet S'PACE ne sont qu'une base de réflexion, cela n'engage à rien. Le Maire veut savoir si les conseillers souhaitent mener une réflexion globale en fonctions des besoins. JC ALLABERT évoque le problème du stationnement sur la commune (aire de stationnement de proximité plutôt qu'un grand parking), évoque la carrière. Le Maire recentre les débats : il insiste sur une vision globale et non ponctuelle. Amandine RAUZY parle de cohérence. Il ressort des débats que c'est aux conseillers de réfléchir, de lister, d'inventorier en fonction des besoins. J.B. MARIS trouve de l'intérêt à avoir l'avis de spécialistes extérieurs au village, ce qui peut éviter des erreurs. M le Maire pense que des spécialistes amènent un regard neuf et sont capable d'intégrer tous les besoins. JC ALLABERT précise que c'est à nous de définir des priorités.
M le Maire s'engage à démarrer un groupe de travail qui listera les travaux et les priorités.

Investissements et travaux 2016/2017

Le Maire donne lecture des différentes propositions sur les différents postes.

– *Salle communale* : le Maire pense qu'il y a nécessité à mieux s'équiper (évoque le manque de mobilier correct au niveau des locations et notamment les tables), amélioration acoustique (panneaux absorbants pendues entre les solives). D'après D. DUMONS la salle est très bien comme elle est et il faudrait même augmenter le coût de la location et éviter les petits « truandages ». J.C. ALLABERT pense que les défauts de la salle ne méritent pas de petits aménagements, mais un changement plus radical. Il insiste sur le besoin de revoir notre parc immobilier.

– *Église* : besoin d'estrades supplémentaires pour les concerts, paravent (pour cacher le matériel stocké) sous le porche. J.C. ALLABERT revient sur son idée de mener une réflexion globale sur les bâtiments communaux. Le Maire précise que ce sujet n'est pas à l'ODJ et qu'il fera l'objet d'un prochain débat. Pour J.C ALLABERT le porche de l'église mériterai un projet qui "ai de l'allure" plutôt que ces petits aménagements. Également une réflexion globale sur les lieux de stockage lui parait nécessaire.

– *Château* : remplacement du mat foudroyé. D. DUMONS pense que c'est une dépense inutile tant qu'il y a les travaux sur le château (le donjon est fermé). Michel SABATIER indique que le drapeau a été voulu par Yves MARIS pour signaler la présence du château. Le Maire rapporte qu'un grand nombre de personne lui ont demandé pourquoi il n'y avait plus le drapeau. J.C. ALLABERT ne pense pas l'action prioritaire. M le Maire précise que l'entretient du mat et du drapeau nous revient

puisque l'association "Château de Roquefixade" qui le faisait, n'existe plus. J.C. ALLABERT demande où en est l'étude concernant le château. Le Maire précise qu'on devrait avoir bientôt la présentation du travail (10 et 11 octobre), avec le rapport pluriannuel des travaux.

– *Équipement général* : amélioration des panneaux électoraux, barrières.

– *Espaces verts* : projet Liliane BICHON, *rajeunissement massif Faurisse*, au pied du lavoir. D. DUMONS évoque les problèmes de stationnement à Faurisse, voir si ces bacs ne gêneraient pas ?? Il précise également que toute plante a besoin d'être entretenue et voit d'un mauvais œil la multiplication des bacs. M le Maire fait part de sa volonté d'avoir un village accueillant. Les plantations font partie de l'accueil. Il précise qu'aucun bac supplémentaire n'est demandé à Faurisse. Une discussion animée autour du fleurissement et de l'entretient s'engage.
Taille des ifs sur le chemin du château: Jacques RIVIÈRE propose qu'ils soient taillés sur le devant et limités en hauteur à 2 mètres. Jean-Claude va demander aux Arts Verts un devis pour l'aménagement du parterre de Faurisse, la taille des ifs ainsi que leur avis pour une taille de formation de l'ormeau de la place.

Tous ces sujets seront à nouveau présentés au conseil avec une évaluation chiffré. La décision sera alors mise aux votes.

Territoires de démocratie sanitaire

L'ARS nous demande notre avis sur la définition des territoires de démocratie sanitaire. Nous avons le choix entre : notre département ou le regroupement avec la Haute-Garonne.Ce territoire sera celui où un Conseil territorial fera des propositions en particulier sur l'organisation du parcours de santé.

Les conseillers estiment qu'il n'y a pas assez d'informations pour prendre une décision.

Questions diverses :

– *Noël communal* : date fixée au 17 décembre, sensiblement le même nombre d'enfants et de seniors que l'année dernière.

– *Inauguration SAS et éclairage église* : le Maire précise qu'il faut s'y prendre à l'avance pour les officiels évêché et la préfète ; 1er semestre 2017

– *Problème du manque de cartes postales de Roquefixade* : Plusieurs personnes ont signalé au maire lors des soirées musicales, leur difficulté pour trouver des cartes postales de Roquefixade. Les Ets Bruel n'en ont pas. On en trouve cependant au Leclerc de Foix et ailleurs. Tentative sera faite auprès des Ets Bruel pour placer les cartes postales de F Ysequilla.

– *Réunion nouveaux venus à Roquefixade* : le Maire liste toutes les personnes arrivées sur la commune depuis 2015 et leur localisation. Il s'agit du plus fort renouvellement de population sur la commune jamais enregistré dans une période aussi courte. Le Maire va inviter toutes ces personnes pour un apéritif de bienvenue, (environ une trentaine de personnes), avant la fin de l'année.

– *Programme de formation des élus*
Chaque élu reçoit le programme des formations de l'AMF sur le département et est invité à participer aux formations de son choix.

À 13h le Maire lève la séance.